

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 480<sup>e</sup> séance tenue 20 novembre 2006, à 14 heures,  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice—Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Joseph Hubert; M. Pierre Moreau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Marc-André Deniger; M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. André Ferron, Mme Marianne Kempeners, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Raymond Lalonde, M. Philippe Langlais, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, M. Denis Monière, M. Benoit Moore, Mme Fahima Nekka, M. Jean-Victor Patenaude, M. Raymond Perrin, M. Jean Portugais, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Filion, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Laval Rioux; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard, M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Sylvain Dubé, Mme Yvonne Ellis, Mme Marie-Michèle Houle, M. Jonathan Plamondon, M. Vincent Ranger, M. Denis Sylvain, M. Martin Vézina, M. Louis-Philippe Vien; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne, M. Normand Mc Duff; un membre désigné par le Conseil, M. Luc Granger; les représentants des cadres et professionnels: M. Richard Alix, M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Andrée Labrie, M. Réal Lallier, M. André Racette.

ABSENTS : le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; les doyens : M. Michel D. Laurier, M. Jean Rouleau; les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Luc Bacher, Mme Fabie Duhamel, M. Dominique Garrel, M. Alan K. Goff, Mme Josée Harel, M. François Lespérance, M. Pierre Létourneau, M. Serge Montplaisir, M. Jean-Guy Nadeau, M. Sang Nguyen, M. Richard Silbert, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, M. René Parenteau, M. Jean Piché, M. Denis Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mme Chantal Gamache, Mme Isabelle Jordi, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis, M. Maxime B. Rhéaume, Mme Sabine Sèvre-Rousseau; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard; un représentant du personnel : M. Mario Roy; un représentant des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, M. Luc Giroux, M. Bernard Motulsky, Mme Louise Hélène Richard, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : les doyens, M. Jacques Boucher, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Claude Lamarche; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Daniel Dumouchel, M. Jacques Gresset, Mme Line Labbé, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, Mme Louise Poirier; un représentant du personnel enseignant : Mme Sabine Sèvre-Rousseau; un représentant des cadres et professionnels: M. Daniel Boucher.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvai

---

### **Nouveaux membres et démissions**

Le recteur souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : M. Pierre Trudel, représentant du corps professoral de la Faculté de droit, M. Jean Portugais, représentant du corps professoral de la Faculté des sciences de l'éducation, et M. Pierre Létourneau, représentant du corps professoral de la Faculté de théologie et de sciences des religions. Le recteur fait également part de démissions de représentants du corps professoral : Mme Odette Mainville (Faculté de théologie et de sciences des religions), M. Jean Piché (Faculté de musique), M. Mohamed Himech (Faculté des sciences de l'éducation).

Le président des délibérations invite le suppléant au porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Jonathan Plamondon présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour consigné au document A-21/480<sup>e</sup>/598. Considérant la présentation de points spécifiques à la *Période d'information*, le Comité a proposé de prolonger de 20 minutes la durée habituellement consacrée à l'étude des cinq premiers points statutaires. Relativement à des points inscrits en *Affaires soumises pour étude*, le Comité a déterminé, pour chacun, des périodes de discussion générale d'une durée de 30 minutes pour le point 9, d'une durée de 45 minutes pour le point 10, et d'une durée de 20 minutes pour le point 11.

Le recteur propose un amendement visant à prolonger de 40 minutes, plutôt que 20, la durée habituellement consacrée à l'étude des cinq premiers points statutaires. La proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Le vice-recteur—International et responsable des études supérieures propose que soit inversé l'ordre de présentation du point 11 et du point 10. La proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Se reportant au rapport du Comité de l'ordre du jour, M. Louis Dumont demande que le point portant sur les réponses aux questions relatives au document de la CREPUQ soit inscrit à la prochaine séance de l'Assemblée, le 11 décembre. La secrétaire générale prend note de la demande présentée.

L'ordre du jour amendé se présente ainsi :

**A. POINTS STATUTAIRES**

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 479<sup>e</sup> séance tenue le 16 octobre 2006
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Comité de la planification : principes guidant l'élaboration du plan directeur des espaces
  - Présentation de l'état de la situation sur le projet de viabilisation du site de la Gare de triage d'Outremont
  - Procédure pour l'inscription d'un point ou la modification de l'ordre du jour de l'Assemblée
6. Période de questions

**B. POINTS PRIVILÉGIÉS**

7. Comité de nomination
  - Recommandations du Comité
  - Comité du budget : nomination de deux membres
8. Recommandation au Conseil relative à la nomination de deux officiers de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études

**C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE**

9. Comité de la planification
  - Recommandation du Comité sur la structuration des études supérieures
10. Proposition relative aux modalités d'utilisation des montants qui proviendront du réinvestissement annoncé par le Gouvernement du Québec
11. Stratégie d'internationalisation de 2<sup>e</sup> génération de l'Université de Montréal
12. Prochaines séances
13. Clôture de la séance

AU-480-2      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 479<sup>e</sup> SÉANCE      AU-480-2

Il est demandé d'apporter la modification suivante : à la page 10, au septième paragraphe de la délibération AU-479-6, le début de la phrase se lira : « M. Samir Saul indique qu'à son arrivée, un agent de sécurité lui a dit que ces mesures... ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 479<sup>e</sup> séance tenue le 16 octobre 2006, tel que modifié.

AU-480-3      AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL      AU-480-3

Aucun sujet n'est porté à l'attention de l'Assemblée.

AU-480-4      CORRESPONDANCE      AU-4804

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-80-5      PÉRIODE D'INFORMATION      AU-480-5

AU-480-5.1      RAPPORT DU RECTEUR      AU-480-5.1

AU-480-5.1.1      Livre vert (UdeM 2010)      AU-480-5.1.1

Le recteur signale que la consultation sur le Livre Vert, prolongée jusqu'au 27 octobre, a été complétée la semaine dernière. De nombreux mémoires ayant été transmis, le calendrier relatif à la préparation du Livre blanc a été modulé. Ainsi, la rédaction du document se poursuivra au cours des mois de novembre et décembre. La présentation au Comité de la planification est prévue pour le début du mois de janvier 2007, suivie de la présentation du document à l'Assemblée du 22 janvier, puis au Conseil du 26 février.

AU-480-5.1.2      Financement      AU-480-5.1.2

Le recteur mentionne qu'une deuxième rencontre avec le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport—MELS a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre dernier, en vue de déterminer les principes de la répartition du montant de 90 M \$ annoncé au mois d'août.

AU-480-5.1.3      Nominations      AU-480-5.1.3

Le recteur annonce que lors de sa séance tenue le 7 novembre dernier, le Comité exécutif a procédé à la nomination de M. Jacques Pelletier au poste de directeur général de la Direction des ressources humaines. Il entrera en fonction le 11 décembre prochain. M. Pelletier, qui œuvre dans le domaine des ressources humaines depuis plus de 25 ans, est actuellement directeur des ressources humaines au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale—MESS au Gouvernement du Québec.

AU-480-5.1.4 Annonce du soutien du Gouvernement du Québec pour la viabilisation du terrain de la Gare de triage à Outremont AU-480-5.1.4

---

Le recteur mentionne que le soutien financier demandé par l'Université au gouvernement du Québec pour la viabilisation du terrain de la Gare de triage à Outremont, d'un montant de 30 M \$, lui a été accordé, conditionnellement à la participation des deux autres paliers de gouvernement. Par ailleurs, les autorités de l'arrondissement Outremont ont donné le coup d'envoi à la réalisation du projet du campus universitaire, lors de l'assemblée régulière du conseil du 6 novembre dernier; une conférence de presse a eu lieu le 13 novembre, pour en faire l'annonce.

AU-480-5.1.5 Sécurité AU-480-5.1.5

Le recteur invite le vice-recteur exécutif à présenter des éléments d'information relatifs à la sécurité sur le campus. Le vice-recteur relate un incident déplorable survenu récemment à un point de services audiovisuels. Une enquête policière est en cours. Un deuxième point porte sur un article paru ce matin dans le *Journal de Montréal*, sur la sécurité sur les campus universitaires. Le vice-recteur veut rassurer les membres de la communauté, sur le fait que l'Université a mis en place des mesures de sécurité adéquates, entre autres par la présence de 13 agents de sécurité, par des mesures de protection des personnes et des biens, et par la mise en place d'un plan de sécurité.

AU-480-5.1.6 Collations de grades AU-480-5.1.6

Le recteur mentionne que deux collations de grades ont eu lieu récemment, à la Faculté de musique, le 19 octobre, au cours de laquelle un doctorat honorifique a été remis au pianiste Oliver Jones, et à la Faculté des sciences infirmière, le 10 novembre.

AU-480-5.1.7 Lancement de la chaire de recherche sur la France contemporaine AU-480-5.1.7

Le recteur annonce que le lancement de la Chaire d'études de la France contemporaine a eu lieu le 26 octobre dernier, en présence du ministre français, M. Gilles de Robien. Lancée grâce au concours combiné du ministère français de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Consulat général de France au Québec et de l'Université, cette chaire est reliée au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal—CÉRIUM. Mme Catherine Bertho Lavenir, archiviste, paléographe et professeure d'histoire contemporaine à l'Université Paris III-Sorbonne nouvelle, a prononcé la conférence inaugurale.

AU-480-5.1.8 Centenaire du legs de la collection Baby AU-480-5.1.8

Le recteur mentionne que le 2 novembre dernier, la Direction des bibliothèques, en collaboration avec la Division des archives, a célébré, en présence du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le centenaire du legs de la Collection Baby. Comportant plus de 23 000 pièces, cette collection consacrée à l'histoire du Canada est l'une des plus importantes au pays. La collection Baby sera bientôt officiellement classée bien historique en vertu de la Loi sur les biens culturels.

AU-480-5.1.9 Salon des études

AU-480-5.1.9

Le Salon des études s'est tenu hier, le 19 novembre, avec succès. Le recteur souligne le travail remarquable des personnes et équipes qui ont travaillé à la préparation et à la tenue de cet événement.

AU-480-5.1.10 Classement pour les fonds de recherche

AU-480-5.1.10

Le recteur signale que l'Université s'est classée au deuxième rang dans le pays au classement *Canada's Top 50 Research Universities 2006*. Pour cette année, l'Université a obtenu le plus de fonds pour la recherche. Pour l'année financière 2005, l'Université a affiché des revenus d'un montant de 429,3 M \$, arrivant derrière l'Université de Toronto mais devant l'Université McGill. En 2004, l'Université se classait bonne troisième au pays.

AU-480-5.1.11 Colloque *Notre avenir : un dialogue public*

AU-480-5.1.11

Le recteur indique qu'il a participé à une table ronde portant sur le thème « Éducation et talent », dans le cadre du colloque *Notre avenir : un dialogue public*, tenue le 19 octobre dernier et organisé conjointement par l'Université McGill, la Chambre de commerce et le Human Capital Institute. Cet événement a été organisé pour commémorer la parution du manifeste «Pour un Québec lucide», il y a un an.

AU-480-5.1.12 Rencontres du G13 à l'Université

AU-480-5.1.12

Les 23 et 24 octobre derniers, les vice-recteurs à la recherche du Groupe des 13 grandes universités de recherche au Canada (G13) se sont réunis à l'Université. Par la suite, les 27 et 28 octobre, le recteur a reçu ses homologues du G13. Ces rencontres ont également permis d'accueillir des représentants de grands organismes fédéraux, de l'AUCC, du Gouvernement du Canada et du Gouvernement du Québec.

AU-480-5.1.13 Conférence au Cercle canadien à Toronto

AU-480-5.1.13

Le recteur mentionne que le 14 novembre dernier, il a prononcé une allocution devant le Cercle Canadien de Toronto, qui réunissait des gens d'affaires francophones qui y sont installés. Sa conférence a porté sur le rôle des universités francophones dans l'avènement de la société du savoir.

AU-480-5.1.14 Missions à l'étranger

AU-480-5.1.14

Le recteur fait part de deux missions qui se sont déroulées récemment, en Chine et au Maroc.

AU-480-5.1.15 Mois des diplômés

AU-480-5.1.15

Le recteur signale le succès remporté par le *Mois des diplômés*, qui s'est déroulé au cours du mois d'octobre, en soulignant certaines des nombreuses activités auxquelles il a donné lieu. Le recteur félicite les responsables de l'organisation de cet événement.

AU-480-5.1.16 Dons planifiés

AU-480-5.1.16

Le recteur mentionne qu'à la suite d'un don personnel de M. André Bérard à l'Université, celui-ci a accepté de présider, le 2 novembre dernier, un déjeuner-causerie sur la question des dons de titres.

AU-480-5.1.17 Bourses FES

AU-480-5.1.17

Le recteur signale que le 13 novembre dernier, 99 bourses, financées par 20 donateurs privés ont été remises à des étudiants aux études supérieures.

AU-480-5.1.18 Reconnaissance

AU-480-5.1.18

M. Yvan Guindon, chercheur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences et directeur de l'Unité de recherche en chimie bio-organique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal—IRCM, a reçu, le 8 novembre dernier, le prix Lionel-Boulet des Prix du Québec, récompensant la recherche en milieu industriel.

L'Académie des Grands Montréalais de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a rendu hommage à M. Pavel Hamet. Professeur au Département de médecine de la Faculté de médecine, chef du service de médecine génique du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et titulaire d'une chaire de recherche du Canada en génomique prédictive, M. Hamet s'est distingué dans la catégorie scientifique.

Mme Michèle Stanton-Jean, chercheuse invitée au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit, vient d'être nommée vice-présidente du Fonds de la recherche en santé du Québec—FRSQ. Mme Trang Hoang, professeure titulaire au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, a été nommée membre au conseil d'administration de cet organisme, et Mme Isabelle Thiffault, étudiante au doctorat au CHUM, y a été nommée membre observateur.

AU-480-5.2 COMITÉ DE LA PLANIFICATION :

AU-480-5.2

Principes guidant l'élaboration du plan directeur des espaces

---

A-21/480<sup>o</sup>/599, 599.1, 599.2

Le *vice-provost* et vice-recteur—Planification explique les principes guidant l'élaboration du plan directeur des espaces —qui ont été adoptés par le Comité de la planification lors de sa séance du 13 novembre dernier (document A-21/480<sup>o</sup>/599.1)— à l'aide d'une présentation assistée par acétates électroniques (une version imprimée des acétates sera versée au dossier séance, sous la cote A-21/480<sup>o</sup>/599.2). La première partie de la présentation du *vice-provost* porte sur les principes guidant l'élaboration du plan directeur des espaces. Les éléments principalement soulignés sur cette question ont porté sur :

- la problématique des espaces à l'Université : déficit quantitatif; problème qualitatif lié à l'incapacité structurale de certains bâtiments à répondre aux exigences de pratiques innovantes; insuffisance des espaces aux plans qualitatif et quantitatif en regard de l'essor de la recherche; présence de points de pression devant être éliminés à court terme; caducité du plan directeur des espaces adopté en 1995; perspective d'agir en tant qu'institution citoyenne (excluant de se prévaloir de son droit d'expropriation et indiquant de respecter la « coulée verte » du Mont-Royal); disponibilité d'une réserve foncière pour le développement physique de l'Université à long terme (terrain de la Gare de triage d'Outremont);
- l'approche à adopter : nécessité d'établir un nouveau plan directeur des espaces en regard de la planification du déploiement des activités de l'Université à travers la

rénovation et la mise à niveau des bâtiments actuels et la construction de nouveaux pavillons, et en regard de la conception d'un campus intégré selon les trois pôles qui le composent (pôle du Mont-Royal, pôle des terrains acquis du CP, et pôle de Saint-Hyacinthe); parallèlement, régler les points de pression à brève échéance;

- le plan directeur des espaces : concept de plan directeur qui se pose en soutien au projet académique, au cadre de planification pour le développement physique du campus, aux modalités d'intégration du campus à son environnement, à l'affirmation de l'identité et de l'image de l'institution; contenu du plan directeur (acétate 6); processus du plan directeur (acétate 7), incluant la prise en compte d'orientations et de principes fondamentaux appelant un consensus qui découlera d'une réflexion collégiale [comportant une consultation de la communauté universitaire], l'élaboration du plan par un comité *ad hoc* et sa réalisation avec l'aide d'une expertise professionnelle externe;
- les principes guidant l'élaboration d'un nouveau plan directeur : dix principes ont été identifiés, et approuvés par le Comité de la planification (acétate 8); ces principes sont expliqués dans le document A-21/480<sup>o</sup>/599; la présentation de l'ensemble du processus d'élaboration d'un nouveau plan directeur des espaces sera faite à l'Assemblée du 11 décembre.

La deuxième partie de la présentation présente la planification du développement des espaces à l'Université, définie selon des démarches liées, d'une part, à l'élaboration d'un plan directeur pour la planification spatiale et temporelle du campus de l'Université, et, d'autre part, à la viabilisation du site acquis à Outremont et à l'intégration urbanistique des bâtiments à construire aux quartiers environnants. En regard du développement des espaces, trois caractéristiques ressortent : la répartition du campus sur deux pôles, le lien fort assuré par les transports en commun, et l'intégration des deux pôles dans leur environnement. Le *vice-provost* explique par la suite le concept d'aménagement envisagé pour le site de la Gare de triage d'Outremont, articulé entre autres en fonction des esplanades est et ouest du terrain –se posant comme un espace charnière entre le campus et le quartier environnant, l'axe nord-sud étant lié aux transports en commun–, des voies de circulation (rues, voie ferrée, passages piétonniers) et des axes du quartier où il est situé (acétates 12 à 15). Un tableau final présente les statistiques et le programme de développement de ce site.

AU-480-5.3      Présentation de l'état de la situation sur le projet de viabilisation      AU-480-5.3  
du site de la Gare de triage d'Outremont

---

A-21/480<sup>o</sup>/599.2

La présentation de l'état de la situation sur le projet de viabilisation du site de la Gare de triage d'Outremont a été intégrée à la présentation des principes guidant l'élaboration du plan directeur des espaces, à la délibération précédente.

Au terme de cette présentation, l'Assemblée est informée que le concept d'aménagement des terrains de la gare de triage fera l'objet d'une présentation par la firme Cardinal Hardy le 23 novembre prochain, à midi, au Pavillon de la Faculté de l'aménagement (amphithéâtre 1120-3110). Les membres de la communauté sont invités à y assister.

#### Questions relatives aux points 5.2 et 5.3

Considérant le besoin d'espaces à court terme, évoqué dans la présentation, M. Jean Portugais s'informe de l'usage que l'Université compte faire du Pavillon 1420, boulevard du Mont-Royal.

Le vice-recteur exécutif explique que les travaux commencés à ce Pavillon ont été arrêtés en raison de l'augmentation de leurs coûts, et afin d'éviter un dépassement des coûts prévus. L'étape suivant cette décision consistera à examiner la situation de ce Pavillon, et à définir des solutions pour améliorer la situation des unités ou services qui y sont installés. Un rapport sera présenté prochainement.

M. Roger B. Richard remercie le *vice-provost* pour sa présentation, laquelle lui a paru éclairante. Au sujet du développement du site de la Gare de triage d'Outremont, il signale que s'il est pertinent que la fonction résidentielle du quartier soit prise en compte et intégrée au développement, il est par ailleurs regrettable que les axes composant le site développé soient départagés par des rues sur lesquelles sera maintenue la circulation automobile. M. Richard explique qu'il apparaît préférable de laisser libre l'espace situé au nord de l'esplanade (entre l'esplanade et la voie ferrée, au nord), et ce, en raison de quatre aspects. Le premier aspect à considérer est lié au fait qu'un site monolithique permettra d'établir un campus qui soit réellement intégré et dégagé, et sur lequel il sera important de s'assurer que la circulation piétonne ne sera pas bloquée par des rues réservées à la circulation automobile. Un deuxième aspect est lié à l'autonomie du campus, en évitant de briser son intégrité par la circulation automobile extérieure. Un troisième aspect est lié à la liberté conceptuelle, qu'il importe de favoriser dans le développement d'un projet de cette envergure. Un tel développement doit faire l'objet d'appel d'offres de concepts; dans cette perspective, il sera préférable de ne pas morceler le site, en vue de sa conceptualisation. Un quatrième aspect porte sur l'importance qu'il y aura de se doter d'un campus développé selon des standards de qualité reconnus mondialement. M. Richard illustre par des exemples de projets développés ailleurs dans le monde les avantages de tous ordres qu'il y aurait à préserver l'intégralité du site.

Le *vice-provost* et *vice-recteur-Planification* convient de l'intérêt qu'il y aurait d'envisager un appel d'offres au niveau international. Il mentionne par ailleurs que le concept d'un campus intégré correspond aux développements recherchés par l'Université. Le choix d'un concept devra également considérer l'échéancier de développement, défini sur une durée prolongée, et devant s'assurer, pour cette raison, d'un concept porteur et durable. Sur la nécessité de laisser les voies d'accès et de déplacement libres de toute circulation automobile, le *vice-provost* explique qu'en fonction de l'étude urbanistique mise de l'avant, on a cherché à réduire le plus possible la circulation automobile sur le campus – entre autres par une voie de contournement à l'arrière des axes –, tout en réservant des accès aux bâtiments. Certains compromis ont également résulté d'exigences de la ville d'Outremont.

M. Richard remercie le *vice-provost* pour ses explications. Il précise que son intervention ne met pas en cause le fait de prévoir des points de livraison, mais le fait que des rues vont traverser le campus. Les adaptations acceptées sur cette question vont compromettre le caractère intégré du site.

Le *vice-recteur exécutif* signale que le plan d'aménagement n'a pas encore été arrêté, et qu'il reste possible de faire des consultations sur cet aspect.

M. Louis Dumont demande s'il relève vraiment du rôle de l'Université d'agir comme promoteur d'un projet d'urbanisation qui dépasse le site du campus. Il considère qu'il serait plus approprié que l'Université se retire de ce dossier, et confie plutôt ce rôle à une instance, gouvernementale ou autre, qui soit habilitée dans ces questions, et se consacre à sa mission première de formation.

Le recteur convient de la remarque présentée. Il signale toutefois que les contraintes en matière d'espaces ont un impact sur la possibilité pour l'Université de poursuivre sa mission en matière d'enseignement et de recherche. Sur le fond de la question soulevée, le recteur comprend que l'Université n'a pas à se transformer en promoteur immobilier. Pour cette raison, il est prévu que ces aspects du développement seront menés sous la responsabilité d'un organisme sans but lucratif (OSBL), qui sera établi à cette fin. Il reste que, en dehors de ces aspects, l'Université exerce une influence sur le tissu urbain dans lequel elle inscrit son développement et ses activités.

Se reportant à l'intervention de M. Roger B. Richard et aux réponses données par la direction, M. Giovanni de Paoli souligne que les consultations sur le projet de développement du site de la Gare de triage d'Outremont doivent être continuées, selon diverses modalités. La présentation du projet par la firme Cardinal Hardy s'inscrit ainsi dans cette démarche. Il paraîtra également important que ce projet soit identifié au nom de l'Université,



plutôt qu'à celui de la Gare de triage. Relativement à l'intervention de M. Louis Dumont et à la mise sur pied d'une société externe, M. de Paoli mentionne qu'il y aura également lieu de consulter les experts présents à l'Université.

Le président des délibérations rappelle qu'il s'agit d'une période de questions sur le projet présenté, et non d'une discussion. Il comprend que l'intervention de M. de Paoli se présente comme un complément d'information sur des questions précédemment traitées.

En réponse à des questions de M. Serge Larochelle, relativement au processus qui a conduit au choix de la firme Cardinal Hardy, le vice-*provost* précise que l'on a procédé par un appel d'offres public, autorisé par le Comité exécutif. Le choix de la firme a été fait par un jury qui était présidé par la doyenne de la Faculté de l'aménagement.

M. Milton Campos se dit déçu de la présentation qui a été faite, dans la mesure où elle comportait principalement des données de superficie articulées en fonction de plans abstraits. Il lui aurait paru préférable que la présentation porte également sur les démarches envisagées pour aider les unités qui présentent des besoins d'espaces, sur les projets prévus pour les autres pavillons du campus, sur les conditions concrètes qui accompagneront les développements, etc. M. Campos s'informe si un plan de rénovations a été prévu.

Le vice-*provost* explique que dans le contexte de la préparation d'un plan directeur, la trame urbaine doit être prise en considération; mais à cette étape de son élaboration, un tel plan ne peut pas déjà prévoir l'organisation des espaces qui préciserait, par exemple, la situation de tel département ou unité, etc. Le vice-*provost* précise que parmi les points de pression identifiés, on note le déficit qualitatif d'espace qui découle du caractère vétuste ou patrimonial de certains bâtiments qui datent de plus de 50 ans. On note également un déficit quantitatif sous-estimé de façon générale, du fait que le calcul ministériel pour déterminer les besoins d'espaces est fondé sur le nombre de EETC plutôt que sur le nombre d'étudiants effectivement inscrits. On doit également tenir compte de la situation de sous-financement des infrastructures universitaires et des difficultés rencontrées par les universités qui, occupant un site historique ou patrimonial, se trouvent dans des situations déficitaires en regard des coûts d'entretien de tels bâtiments. Le défi rencontré par l'Université est donc d'identifier des priorités, parmi un grand nombre de besoins, et de faire en sorte que ces priorités soient reconnues par l'ensemble de la communauté, dans la mesure où, selon les cas, des unités seront déplacées dans des nouveaux espaces, ou seront situées dans des espaces mis à niveau, etc.

Le recteur comprend que pour être en mesure de déterminer les besoins en espaces et en développements, il a fallu établir un plan de la situation des espaces, et recourir, pour ce faire, à une méthodologie qui peut apparaître abstraite. La présentation qui a été faite a par ailleurs souligné l'importance de définir un plan directeur, car on devra agir à plusieurs niveaux de priorités. Il était donc nécessaire d'identifier un grand nombre de données sur les espaces, préalablement au développement du plan directeur proprement dit, dans lequel les aspects concrets des développements seront précisés.

M. Sylvain Dubé s'informe de quelle manière seront arrimés le projet qui sera présenté par la firme Cardinal Hardy et les résultats des consultations, en vue de la préparation d'un plan directeur.

Le vice-recteur exécutif mentionne que ces éléments seront précisés lors de la présentation du processus d'élaboration d'un nouveau plan directeur des espaces, prévue à la réunion du 11 décembre prochain de l'Assemblée.

Mme Claire Durand s'informe si le plan directeur va tenir compte des éléments relevant de la santé et de la sécurité au travail, car ces problèmes doivent être traités sans délai. Elle présente des exemples où l'état des lieux de travail avait occasionné des problèmes de santé, et où la situation n'a été corrigée qu'au terme de délais prolongés. Mme Durand demande de quelle manière l'Université prévoit traiter ces problèmes, qui demandent des solutions dans un délai rapide.

Le vice-recteur exécutif convient de l'importance de traiter rapidement ces problèmes. Relativement à l'état problématique de certains lieux de travail, l'Université prévoit préparer un bilan des lieux à risque. Cette question sera ramenée à l'Assemblée, à partir du bilan qui aura été complété.

M. Germain Lacasse s'inquiète de la disponibilité des ressources financières qui seront nécessaires pour la réalisation des projets liés au site de la Gare de triage d'Outremont, considérant les difficultés de financement qui existent déjà pour l'entretien des bâtiments existants.

Le recteur explique que, parallèlement aux besoins de ressources pour l'entretien des pavillons qui constituent le campus actuel, l'Université doit également prévoir l'aménagement de nouveaux espaces, dont elle a également besoin. Dans ce contexte, l'acquisition du site de la Gare de triage d'Outremont permet à l'Université de disposer d'espaces qui pourront être aménagés lorsqu'on aura assuré le financement de ces développements. Par ailleurs, l'entretien des pavillons existants est assuré en partie par des crédits provenant du MELS. Des représentations ont été faites auprès du Gouvernement afin que l'Université reçoivent les crédits appropriés à son parc immobilier.

M. Jean Portugais comprend que deux enjeux se posent, l'un lié à la disponibilité des montants nécessaires pour la mise à niveau des pavillons existants, l'autre lié aux développements sur des nouveaux espaces. Il demande auquel de ces enjeux l'Université donnera priorité.

Le recteur précise qu'il ne s'agit pas de choisir entre ces deux aspects, la seule priorité étant celle de l'optimisation des espaces.

AU-480-5.4      Procédure pour l'inscription d'un point ou la modification de l'ordre du jour de l'Assemblée      AU-480-5..4

---

A-21/480<sup>e</sup>/600, 601

La secrétaire générale présente les documents mentionnés en rubrique, lesquels précisent la procédure prévue pour l'inscription d'un point ou la modification de l'ordre du jour de l'Assemblée, et auxquels les membres pourront se référer relativement à ces questions. Ces deux documents seront mis en ligne sur le site du Secrétariat général, dans la section Assemblée universitaire du *Vade mecum*. L'Assemblée reçoit la Procédure pour l'inscription d'un point ou la modification de l'ordre du jour de l'Assemblée, conformément aux documents A-21/480<sup>e</sup>/600 et A-21/480<sup>e</sup>/601.

AU-480-6      PÉRIODE DE QUESTIONS      AU-480-6

M. Michel Seymour se reporte à la délibération AU-479-9 du procès-verbal de la séance du 16 octobre dernier, qui a porté sur la présentation du rapport préliminaire du Comité de la recherche sur les axes stratégiques de recherche. Lors de cette présentation, le recteur a indiqué que « les axes stratégiques ne se limitent pas uniquement au cadre de la recherche » et que « ces axes vont également concerner toutes les dimensions du développement de l'institution ». M. Seymour demande au recteur de préciser quelles sont ces dimensions. M. Seymour s'interroge également sur le rôle joué par la direction de l'Université dans le développement d'une stratégie de recherche. Le maître d'œuvre d'une telle démarche ne devrait-il pas être situé au niveau des assemblées départementales ou des conseils facultaires, en vue de la définition d'axes de recherche, du choix des candidatures, etc. ?

Sur la question de l'identification des axes de recherche, le recteur explique que le rôle de la direction relève davantage de l'animation et de la coordination. L'identification

comme telle d'axes, de thématiques ou de solutions doit plutôt relever d'une réflexion à laquelle la communauté des professeurs et des chercheurs auront participé. Sur le fait que certains axes ou thématiques pourraient être définis en fonction d'exigences des organismes, le recteur explique qu'il ne s'agira pas de se plier à de telles exigences, mais de composer avec celles-ci, s'il y a lieu. On doit également considérer le fait que les axes qui seront identifiés ne viendront pas constituer un cadre rigide de développement de recherches, mais se poseront plutôt comme des balises souples et modulables, et selon une perspective de développement qui préserve l'affirmation de l'autonomie de l'institution. L'identification des axes de recherche devra également être effectuée en cohérence avec les orientations et thématiques qui auront été privilégiées au niveau des unités académiques et de recherche. Dans une perspective voulant que la force génératrice proviendra de la base, le rôle de la direction sera de faciliter la réalisation des objectifs ainsi définis.

M. Seymour constate que la réponse donnée par le recteur montre que cette question touche plusieurs dimensions. Il demande que la problématique de l'identification des axes de recherche soit inscrite à l'ordre du jour de la séance du 11 décembre.

Le président des délibérations invite M. Seymour à présenter une demande d'inscription d'un sujet à l'ordre du jour selon la procédure prévue.

Considérant que l'Université n'a pas encore défini sa politique concernant les chaires de recherche, M. Denis Monière s'informe des impacts de cette situation, en ce que des chercheurs ont reçu des offres de la part d'autres universités.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques mentionne que deux professeurs de la Faculté des arts et des sciences ont reçu des offres de la part d'autres universités. Ces cas ont été traités selon la procédure habituelle, et des ententes ont été faites. Il apparaît que les professeurs concernés ne quitteront pas l'Université. La *provost* signale par ailleurs qu'il n'est pas inusité que des professeurs de l'Université reçoivent de telles offres.

Le recteur mentionne qu'il serait plus exact de dire que l'Université n'a pas encore défini une nouvelle politique des chaires de recherche. La *provost* explique que la politique existante prévaut. Elle signale qu'elle a rencontré un nombre important de titulaires de chaires, et que des rencontres avec les titulaires de chaires et les doyens se poursuivent.

Mme Claire Durand s'informe d'une modalité voulant que durant la période de transition dans laquelle se trouve la Faculté des études supérieures en vue de sa restructuration, les unités ne doivent pas acheminer de projets de création ou de modification de programmes. Elle indique qu'une telle information aurait été transmise à certaines unités.

Le vice-recteur–International et responsable des études supérieures précise que les projets de création ou de modification ne sont pas arrêtés; le processus se poursuit normalement. Il invite Mme Durand à communiquer avec lui sur cette question.

Le président des délibérations indique que la durée prévue pour la période de questions est à moitié écoulée. Considérant que plusieurs personnes ont demandé la parole, il suggère à l'Assemblée de poursuivre la période de questions et de ne pas tenir de pause. L'Assemblée convient de la suggestion.

Mme Sophie Cuvelliez invite l'Université à considérer la Faculté de médecine vétérinaire, située à Saint-Hyacinthe, comme le troisième pôle de son développement des espaces. Elle constate que l'éloignement de son site semble faire oublier l'importance occupée par cette Faculté dans son domaine et dans le développement de l'Université. Mme Cuvelliez s'informe de la situation relative aux problèmes du système de téléphonie à la Faculté de médecine vétérinaire, qui n'ont toujours pas été résolus à la suite de l'installation d'un système téléphonique fonctionnant selon la technologie IP.

Le vice-recteur exécutif reconnaît que des problèmes importants découlent de cette situation. À sa demande, la vice-rectrice adjointe—Systèmes et technologies de l'information explique l'état de la situation et les démarches qui ont été effectuées. À cette étape, on ne peut donner une date précise à laquelle les problèmes auront été résolus.

M. Sylvain Dubé s'informe si les documents de l'Université qui seront déposés à la Commission parlementaire de l'éducation, lors des audiences des dirigeants des universités, seront disponibles pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise que l'Université a transmis une série de documents en vue de ces audiences de la Commission. L'Université doit par ailleurs préparer un document synthèse; ce document pourra être accessible à la communauté universitaire.

M. Jean Portugais signale, par des exemples, la situation précaire de nombreux chercheurs de l'Université, en regard de leur intégration à un poste de professeur, et ce, malgré la contribution importante qu'ils apportent à l'institution. Considérant cette situation, M. Portugais s'informe des mesures que l'Université compte prendre afin de la corriger.

La *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques mentionne que l'Université est consciente de la situation présentée. La recherche de solutions à cette situation doit par ailleurs tenir compte de l'évolution propre aux différents domaines de recherche. Tout en portant attention à cette problématique, l'Université constate que le nombre de chercheurs reste élevé.

Considérant la réponse présentée, M. Portugais demande qu'un point sur le devenir des chercheurs soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée.

Le président des délibérations invite M. Portugais à présenter une demande d'inscription d'un sujet à l'ordre du jour selon la procédure prévue.

M. Louis Dumont signale que la multiplication de campus « satellites » de différentes universités, en région et dans la région métropolitaine, lui apparaît problématique. Il suggère que l'Université propose à la CREPUQ d'examiner cette situation, qui occasionne la multiplication d'espaces, de personnels et de coûts.

Le recteur convient que la multiplication de campus universitaires hors région ne semble pas contrôlée. Il évoque les raisons et les enjeux, de divers ordres, pour lesquels les universités ont envisagé ces développements. Par ailleurs, le recteur croit que cette problématique doit être signalée non à la CREPUQ, mais au Ministère, et qu'elle doit être traitée à ce niveau.

Le président des délibérations signale que la durée consacrée à la période de questions sera bientôt écoulee. Trois personnes ayant demandé la parole, il les invite à présenter des questions brèves.

M. Serge Larochelle présente des questions sur le fait que les frais d'entretien des animaux utilisés à des fins expérimentales auraient connu des augmentations importantes au cours de dernières années. Dans le cas où cette situation serait confirmée, M. Larochelle s'informe de la possibilité que ces hausses soient appliquées non pas en cours de subvention, compte tenu des effets potentiellement néfastes de telles hausses sur la recherche, mais plutôt au moment de la demande de nouvelles subventions, de manière à tenir compte de ces coûts dans le budget de recherche.

Le recteur mentionne que les questions présentées seront référées au vice-recteur—Recherche. Il invite M. Larochelle à transmettre ses questions par écrit au vice-recteur.

Relativement aux audiences du 17 janvier prochain de la Commission parlementaire sur l'éducation, auxquelles l'Université participera, M. Jonathan Plamondon demande si la direction de l'Université serait prête à collaborer avec la communauté universitaire pour la préparation de son intervention à la Commission.

Le recteur précise que la préparation de sa présentation à la Commission parlementaire se fera selon la procédure habituelle. Le document qui sera présenté n'engage que la direction de l'institution.

Mme Renée Béland s'informe de l'état du dossier relatif aux frais technologiques.

Le vice-recteur exécutif précise que ce dossier n'a pas été clos. Plusieurs démarches ont été engagées, dont l'augmentation des accès Web, la relance de la DGTIC et l'établissement d'un comité *ad hoc*. Des mesures concrètes sont appliquées de manière immédiate; d'autres mesures seront appliquées à plus long terme. En réponse à une question, le vice-recteur précise que deux professeurs siègent au comité *ad hoc*.

AU-480-7      Comité de nomination  
Recommandations du Comité  
- Comité du budget : nomination de deux membres

AU-480-7

---

A-21/479<sup>e</sup>/590

Le président des délibérations invite la porte-parole du Comité de nomination à présenter les recommandations du Comité en vue de la nomination de deux membres au Comité du budget, consignées au document A-21/479<sup>e</sup>/590. Mme Christine Colin précise que par ses recommandations, le Comité a souhaité assurer la représentativité des différentes Facultés. Elle mentionne que relativement aux nominations à faire au Comité du budget, le Comité de nomination a choisi de procéder en deux temps. Dans un premier temps, les recommandations présentées aujourd'hui visent à compléter la composition du Comité, par la nomination de deux membres. Le Comité reviendra avec une recommandation relative à la nomination du président du Comité du budget, lors d'une prochaine séance.

L'Assemblée reçoit les recommandations du Comité de nomination. Le président des délibérations demande si des membres souhaitent proposer d'autres candidatures.

M. Serge Larochelle propose la candidature de M. Louis Dumont; M. Samir Saul appuie la proposition. M. Dumont accepte d'être mis en candidature.

M. Louis Dumont demande des éclaircissements sur la façon dont le Comité de nomination prévoit présenter ses recommandations. Il rappelle que des recommandations relatives au Comité du budget avaient déjà été présentées au printemps dernier, et portaient alors sur la nomination de membres et d'un président. À la suite du désistement d'un candidat, le Comité a retiré ses recommandations. Les recommandations présentées aujourd'hui portant uniquement sur la nomination de membres, M. Dumont demande si le poste de président du Comité du budget correspond à un poste additionnel.

Mme Colin précise que le président du Comité du budget est choisi parmi les membres du Comité.

La secrétaire générale explique que l'intention du Comité de nomination est d'abord de compléter la composition du Comité du budget; une fois que le nombre de membres sera complet, le Comité présentera ses recommandations en vue de la nomination du président.

M. Martin Vézina propose la candidature de M. Jonathan Plamondon. La proposition est appuyée. M. Plamondon accepte d'être mis en candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée.

M. Joseph Hubert signale une correction à apporter au Rapport du Comité de nomination, dans la liste des candidats, en ce que le Département de didactique, duquel relève Mme Louise Poirier, fait partie de la Faculté des sciences de l'éducation, et non de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Claire Durand demande si les candidats proposés par le Comité de nomination sont membres de l'Assemblée. La secrétaire générale répond par l'affirmative. Mme Durand mentionne que la formulation employée dans le rapport du Comité de nomination donne l'impression que la nomination du président correspondra à la nomination d'un membre additionnel.

La secrétaire générale précise que l'ordre du jour de l'Assemblée indique que l'on procédera à la nomination de deux membres. La nomination du président fera l'objet d'un autre rapport qui sera présenté ultérieurement.

À la suite de questions présentées par M. Louis Dumont et par M. Serge Larochelle, la secrétaire générale rappelle que le président du Comité du budget est choisi parmi les membres du Comité. Les recommandations présentées aujourd'hui vont permettre de compléter la composition du Comité du budget. Le Comité de nomination va, par la suite, revenir à l'Assemblée pour présenter ses recommandations en vue de la nomination d'un président choisi parmi les membres du Comité du budget.

Mme Diane Labrèche signale que les explications présentées ne concordent pas avec ce qui est présenté dans le Rapport.

La porte-parole du Comité de nomination rappelle la procédure que le Comité a suivie, en regard de la présentation de ses recommandations en deux temps.

Rappelant que les recommandations présentées au printemps dernier portaient sur la nomination de membres et du président, M. Samir Saul demande pourquoi l'Assemblée ne pourrait-elle pas procéder aussi à la nomination du président du Comité du budget.

Le président des délibérations explique que l'ordre du jour indiquant que la recommandation porte sur la nomination de deux membres, la modalité proposée par M. Saul ne pourrait être appliquée que si l'Assemblée modifie son ordre du jour.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques, qui préside le Comité de nomination, mentionne que les recommandations du Comité ayant été remises en question lors du premier rapport sur la nomination de membres et du président du Comité du budget, le Comité a estimé préférable de procéder en deux étapes, et de compléter la composition du Comité avant de proposer la candidature d'un président.

M. Jean Portugais propose de modifier l'ordre du jour de manière à ajouter la nomination du président du Comité du budget. La proposition est appuyée.

Mme Claire Durand considère que cette proposition n'est pas recevable, car la nomination du président n'est pas annoncée dans l'ordre du jour.

Le président des délibérations précise que, pour cette raison, la proposition porte sur la modification de l'ordre du jour. Il explique que, selon le Règlement de régie interne, et en l'absence d'une proposition conforme aux dispositions prévues à l'article 12 de ce Règlement, une modification de l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée exige un vote affirmatif des deux tiers des membres présents.

À la suite d'une question de M. Denis Sylvain, le président des délibérations constate que la proposition de modification présentée par M. Portugais pourrait avoir pour effet de laisser un poste à pourvoir au Comité du budget.

Mme Claire Durand observe que l'Assemblée pourrait procéder d'abord à la nomination de deux membres, ensuite à la nomination du président.

M. Portugais pose la question préalable.

L'Assemblée prend le vote sur la proposition de M. Portugais de modifier l'ordre du jour de l'Assemblée de manière à y ajouter la nomination du président du Comité du budget. La proposition est rejetée, à la majorité.

Le président des délibérations mentionne que l'Assemblée revient donc à la proposition d'origine, portant sur la nomination de deux membres au Comité du budget. Quatre candidatures ont été proposées. Le président des délibérations signale que l'article 24 c) du Règlement de régie interne prévoit les dispositions suivantes : « Si un membre de l'Assemblée veut proposer une personne qui n'a pas été recommandée par le comité, il peut le faire à condition d'avoir obtenu l'acceptation du candidat et l'appui d'un autre membre de l'Assemblée. Il peut alors faire état brièvement des arguments en faveur de cette candidature; s'il le fait, un porte-parole du Comité de nomination peut faire de même à l'égard de la candidature recommandée par le comité. Après scrutin, est élu le candidat ayant obtenu la majorité relative des voix. » Il invite les proposeurs ainsi que la porte-parole du Comité de nomination à présenter les candidats désignés.

Sur la candidature de M. Louis Dumont, M. Serge Larochelle précise que sa compétence dans la préparation de budgets constitue un atout important.

Sur la candidature de M. Jonathan Plamondon, M. Martin Vézina signale que cette candidature permettra d'assurer la représentativité des composantes de la communauté universitaire.

Sur les deux candidatures résultant des recommandations du Comité de nomination, la porte-parole du Comité rappelle que celui-ci a voulu assurer une représentativité équilibrée des diverses Facultés, et a tenu compte de la compétence des personnes proposées.

Mme Diane Labrèche signale qu'elle va appuyer les recommandations du Comité de nomination, car elle considère que l'Assemblée doit éviter de défaire le travail d'un Comité qui a été mandaté par l'Assemblée elle-même. Une telle approche a un effet démobilisateur.

Un scrutin devant être tenu, sont désignés comme scrutateurs : Mme Sylvie Beauvais, M. Alain Lacombe et M. Jacques Larose, du Secrétariat général.

Au terme du premier tour de scrutin, M. Louis Dumont est élu, par une majorité de 19 voix.

Au terme du second tour de scrutin, M. Jonathan Plamondon est élu, par une majorité de 22 voix.

Les personnes élues remercient l'Assemblée de la confiance qu'elle leur a accordée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Louis Dumont et M. Jonathan Plamondon, comme membres au Comité du budget de l'Assemblée universitaire pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010.

AU-480-8                      Recommandation au Conseil relative à la nomination de deux officiers de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études                      AU-480-8

---

A-21/480<sup>e</sup>/603

La secrétaire générale présente le projet de résolution relatif à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination de deux officiers de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études. Ces nominations sont proposées en vertu de l'article 22 f) de la Charte.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et en vertu de l'article de l'article 22 f) de la charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Micheline Cambron, secrétaire et vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences, et M. Robert E. Prud'homme, directeur du Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, membres de la Commission des études à titre d'officiers de cette Faculté.

AU-480-9                      Comité de la planification                      AU-480-9  
-    Recommandation du Comité sur la structuration des études supérieures

---

A-21/479<sup>e</sup>/592, 593, 596, 597 et A-21/480<sup>e</sup>/606

Le président des délibérations rappelle que lors de sa dernière séance, l'Assemblée avait ajourné sa réunion durant la période de discussion qui a suivi la présentation sur la structuration des études supérieures. À ce moment, deux membres avaient demandé la parole. Le président des délibérations donnera en premier lieu la parole à ces deux personnes. Il rappelle que le Comité de l'ordre du jour a prévu une période de discussion générale de 30 minutes sur ce point.

M. Martin Vézina mentionne que les étudiants reçoivent favorablement le rapport sur la structuration des études supérieures, et l'appuient. M. Vézina signale entre autres qu'il n'y a pas lieu de craindre que des impacts négatifs sur la gestion des dossiers ne découlent de cette structuration, et que l'imputabilité des unités semble être un choix adéquat. Il est à souhaiter que cette décentralisation puisse assurer un traitement efficace à l'intérieur de délais réduits. Au niveau de l'encadrement, M. Vézina mentionne que l'encadrement des étudiants devra être accompagné de l'encadrement du travail des unités disciplinaires, entre autres par leur rôle dans le suivi de la qualité de la formation.

M. Samir Saul mentionne que le rapport présenté constitue une avancée intéressante vers la décentralisation. Il se dit également d'accord avec la nécessité d'alléger la structure des études supérieures. Par ailleurs, M. Saul a déposé en séance un document dans lequel il présente des propositions de modification ou de clarifications sur certains des points du rapport, propositions qui pourraient être étudiées préalablement à l'adoption du rapport. Ces propositions portent sur sept points.

Le document préparé par M. Saul est distribué aux membres. M. Saul donne lecture des propositions qui y sont consignées. Le document est versé au dossier séance, sous la cote A-21/480<sup>e</sup>/606. Les aspects abordés par les propositions sont les suivants : 1) l'allègement des structures; 2) la responsabilité et le rôle de la FES et du Conseil de Faculté; 3) la proposition de l'établissement d'un comité des différends; 4) les modalités d'attribution relatives au financement étudiant selon des processus équitables et transparents; 5) la prise en charge de la gestion du cheminement étudiant; 6) la conception et l'implantation des systèmes informatiques et des interfaces adéquats, appuyée par des mécanismes de soutien technique, de circulation de l'information et de gestion; 7) l'interdisciplinarité.



Le président des délibérations remercie M. Saul pour sa présentation. Il précise toutefois que l'Assemblée est actuellement à une période de discussion générale, durant laquelle il n'est pas prévu de présenter des propositions.

Aucune autre intervention n'est demandée.

Le vice-recteur-International et responsable des études supérieures remercie M. Saul pour les avis présentés. Il remercie également les membres du Comité responsable de la préparation du rapport.

Au sujet des propositions énoncées dans le document présenté par M. Saul, le vice-recteur mentionne que, pour la plupart des aspects abordés, des éléments de réponse sont déjà disponibles. Il les présente comme suit.

Sur la structure administrative proposée pour les études supérieures [proposition 1 a) présentée par M. Saul], le vice-recteur rappelle que celle-ci est conforme à la proposition présentée par le SGPUM lors de sa comparution au Comité, en mars dernier. La proposition voulant que la direction des études supérieures soit assurée par un vice-recteur exerçant par ailleurs d'autres responsabilités ne s'accorde pas avec les conclusions du rapport. Il importe que le responsable des études supérieures puisse s'y consacrer à plein temps. En regard de la désignation de ce responsable, le vice-recteur indique que les procédures universitaires usuelles seront respectées intégralement.

Sur la décentralisation des responsabilités relatives à la gestion des dossiers au niveau des départements [proposition 1 b)], le vice-recteur mentionne que le rapport utilise à dessein la dénomination « unités académiques ». Par ce terme, on peut traiter tant des facultés non départementalisées que des départements des facultés départementalisées. Au niveau de la responsabilité de la gestion des dossiers, le seul cas de figure qui soit nouveau est lié à l'établissement d'un système de gestion. Cette question sera discutée avec les doyens et vice-doyens.

Sur la mission et le rôle de la nouvelle FES [proposition 2 a)], le vice-recteur indique que celle-ci aura effectivement une fonction de veille et d'appui, mais que ce rôle n'est pas défini en termes de pouvoirs. Ces fonctions vont se préciser au fur et à mesure que les changements provenant de la restructuration seront avancés.

Sur le rôle du CONFES [proposition 2 b)], le vice-recteur convient que celui-ci pourrait avoir un pouvoir décisionnel sur les politiques de la Faculté. Considérant le lien direct posé entre les instances du CONFES et de la Commission des études, celle-ci devra dans tous les cas disposer des décisions du CONFES, lesquelles seront traitées en tant que recommandations.

Sur la constitution d'un comité de règlement des différends [proposition 3], le vice-recteur perçoit difficilement la création d'une nouvelle instance; il propose plutôt de composer avec les instances déjà existantes. Il rappelle que lorsque les différends évoqués par M. Saul se présentent, il revient à la faculté disciplinaire de les traiter. Considérant que la FES peut exercer un rôle de conciliation, et que les différends peuvent être réglés au niveau des Facultés, le vice-recteur estime qu'il n'y a pas lieu d'ajouter une nouvelle instance.

La proposition 4 évoque les valeurs de transparence et d'équité en regard du financement étudiant. Sur la proposition 4 a), indiquant des modalités d'attribution des fonds relatifs au financement étudiant, le vice-recteur mentionne que de telles modalités sont prévues. Toutefois, une répartition qui serait définie au prorata des revenus provenant des inscriptions aux études supérieures occasionnerait des situations injustes. L'attribution équilibrée de ces montants ne peut être assurée par un principe de prorata, mais par une redistribution intégrée pour l'ensemble des étudiants inscrits aux études supérieures. Sur la proposition 4 b), le vice-recteur convient que les procédures d'obtention de bourses soient publicisées et que leur attribution

fasse l'objet d'un rapport périodique. L'engagement à rendre publics les enveloppes qui seront attribuées aux unités lui apparaît fondé, en ce qu'il relève d'un principe élémentaire d'imputabilité.

Sur la prise en charge de la gestion du cheminement étudiant [proposition 5], le vice-recteur explique que dans le cadre de la structuration, un relevé de toutes les fonctions et responsabilités relatives à cette gestion a été effectué. En regard des dédoublements observés, on prévoit que les unités exerceront un rôle de décision plutôt que de recommandation. Sur la disponibilité des systèmes et outils informatiques adéquats pour soutenir les unités dans ce processus, le vice-recteur mentionne que les opérations nécessaires ont déjà été engagées. Sur les règles de financement de ressources humaines supplémentaires, le vice-recteur observe que les règles habituelles seront appliquées. Des éléments de la proposition se rapportant à des éléments qui doivent être négociés dans le cadre d'ententes ou de conventions collectives, le vice-recteur mentionne qu'il n'y a pas lieu de discuter de ces questions à l'Assemblée.

Sur les outils informatiques [proposition 6], le vice-recteur signale qu'un plan de mise en œuvre de la réforme est en cours de préparation. Des formations vont débiter au printemps 2007. Des formations au soutien technique seront également assurées par la DGIC. Les autres démarches évoquées dans la proposition (circulation de l'information, mécanismes de gestion des problèmes, formation ponctuelle des personnels) ont également été prises en compte.

La proposition 7 pose des questions relatives à l'interdisciplinarité. Sur la proposition de confier au Comité du statut du corps professoral un mandat en vue d'examiner les postes de professeurs « interdisciplinaires » [proposition 7 a)], le vice-recteur observe qu'il s'agit d'une compréhension inexacte du rapport. Le rapport précise plutôt que les postes attribués seront désormais rattachés à une unité académique donnée. La qualité d'interdisciplinaire est déterminée au niveau des fonctions exercées par ces professeurs. Il n'existera donc pas de postes « interdisciplinaires » proprement dits. Sur la proposition 7 b), le vice-recteur mentionne qu'elle porte sur des questions conventionnelles qu'il n'y a pas lieu de traiter à l'Assemblée. Sur la proposition 7 c), le vice-recteur dit souscrire aux principes qu'elle met de l'avant.

Le vice-recteur explique qu'il entretiendrait un certain malaise à recevoir ces propositions dans leur forme actuelle. Certains éléments relèvent de conventions collectives. D'autres éléments ont déjà été pris en compte dans le rapport et dans le plan d'action. Par ailleurs, le vice-recteur considère qu'il serait important qu'à cette étape, l'Assemblée se prononce sur le principe de la structuration proposée dans le rapport. Il explique que le rapport s'en tient essentiellement aux principes, alors que plusieurs des propositions présentées par M. Saul portent davantage sur des éléments de mise en œuvre de ses principes. Dans cette perspective, le vice-recteur se demande s'il y a vraiment lieu de recevoir ces éléments sous forme de propositions formelles. Il ajoute que sa préoccupation porte également sur le fait de ne pas retarder l'adoption des principes par l'Assemblée et par le Conseil. Sur la question des impacts possibles de la réforme, le vice-recteur signale que si l'Assemblée le souhaite, il pourra présenter un rapport périodique sur son implantation.

Le président des délibérations indique que la période fixée pour la discussion générale est terminée.

M. Samir Saul remercie le vice-recteur pour les réponses apportées. Estimant toutefois que certains éléments restent à clarifier, M. Saul dit qu'il pourrait difficilement voter sur le rapport. Si l'Assemblée se dit d'accord pour voter sur les principes du rapport, mais de revenir sur les points qui restent à préciser, M. Saul propose de voter sur l'adoption des principes du rapport sous réserve que ces points seront traités par la suite à l'Assemblée.

Le président des délibérations invite M. Saul à formuler une proposition. M. Saul propose que, sur la recommandation du Comité de la planification, l'Assemblée adopte le principe de la structuration des études supérieures présentée dans le rapport du Comité, sous réserve de traiter, à une prochaine séance, des sept points présentés dans le document qu'il a déposé en séance. M. Luc Granger appuie la proposition.

Le vice-recteur–International et responsable des études supérieures mentionne que si l'Assemblée approuve cette proposition, il sera utile qu'il rencontre M. Saul afin d'examiner les questions soulevées.

M. Germain Lacasse s'informe de la possibilité que l'Assemblée reçoive, à la prochaine séance, un rapport, oral ou écrit, sur les discussions qui auront eu lieu.

Mme Claire Durand mentionne que la formation des TGDE devra également comporter des éléments liés à la formation des directeurs de cycle, puisque ceux-ci changent fréquemment.

M. Jean Portugais se dit d'accord avec la suggestion de M. Lacasse, sur la transmission d'un rapport écrit sur les discussions qui auront lieu entre le vice-recteur et M. Saul, en vue de la prochaine réunion de l'Assemblée.

Le vice-recteur signale qu'un rapport écrit sera présenté seulement dans la mesure du possible.

M. Milton Campos signale une problématique qui n'a pas été signalée dans le rapport, et découlant du fait que l'application de fonctions professorales interdisciplinaires se pose dans un contexte disciplinaire traditionnellement accentué. Pour exemple, M. Campos mentionne que les comités de promotion ne sont pas habitués à traiter les parcours interdisciplinaires; les professeurs concernés se trouvent pénalisés par cette situation. Il considère que si l'Université veut encourager ces démarches, il conviendrait que les comités de promotion présentent une meilleure compréhension de ces parcours. Il invite l'Université à réfléchir à ces questions.

Le vice-recteur explique que la problématique de l'interdisciplinarité constitue un chantier important, et qui dépasse le seul dossier des études supérieures. Le recteur mentionne que l'Université est interpellée par cette question, et qu'elle sera prise en compte dans le Livre blanc.

L'Assemblée revient à la proposition de M. Saul, sur l'adoption des principes du rapport sur les études supérieures, sous réserve de précisions qui seront apportées par la suite.

M. Jean Portugais demande que la proposition indique que les précisions seront traitées à la 481<sup>e</sup> séance du 11 décembre prochain.

M. Luc Granger pose la question préalable.

Une majorité des membres de l'Assemblée est favorable à prendre le vote sur la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, sur recommandation du Comité de la planification, et sous réserve de traiter, à sa 481<sup>e</sup> séance du 11 décembre 2006, les questions soulevées dans le document intitulé *Modifications et clarifications à apporter au projet de réforme de la Faculté des études supérieures avant son adoption*, et consignées au document A-21/480<sup>e</sup>/606 déposé en séance,

l'Assemblée universitaire adopte le principe de la structuration des études supérieures, conformément aux documents A-21/479<sup>e</sup>/592 et A-21/479<sup>e</sup>/596.

AU-480-10      PROCHAINES SÉANCES

AU-480-10

Les prochaines séances auront lieu le 11 décembre 2006 (séance intensive) et le 22 janvier 2007.

AU-480-11      CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-480-11

Considérant l'heure avancée, l'Assemblée décide d'ajourner ses travaux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 17 heures 30.

Adopté le 11 décembre 2006 – Délibération AU-481-2

Le président

la secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier